

Mairie 1 Place de la Mairie
SAINT MARTIN LE VIEUX
87700

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026/43 EN DATE DU 05/10/2026

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 11

Représentés : 02

Votants : 13

Exprimés : 13

Pour : 13

Contre : 00

Abstention : 00

Le Conseil Municipal de Saint Martin Le Vieux s'est réuni en session ordinaire, le lundi 5 octobre 2026, à 19h, à la Mairie, selon la convocation en date du 28 septembre 2026, sous la présidence du maire, Monsieur Sébastien DELOMENIE.

Présents : Mmes GIROIR. DUBARRY. BAYLE. ESCALIER. VIROULET GERLOT. RABIER. MARCILLAUD
Mrs LAVALADE. ANTOINE. DELOMENIE. JOUHANNEAU

M. PETILLON a donné procuration à M. DELOMENIE et M. BORDAS à M. LAVALADE

Madame Céline VIROULET GERLOT a été élue secrétaire de séance

CONVENTION CONSTITUTIVE DE GROUPEMENT AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE POUR LUTTER CONTRE LES DECHETS ABANDONNES ET DIFFUS

Monsieur le Maire qu'il y a lieu de délibérer pour l'adoption d'une convention de groupement avec la Communauté de communes du Val de Vienne pour lutter contre les déchets abandonnés et diffus sur le territoire intercommunal en partenariat avec CITEO.

Cette convention servirait à couvrir une partie des coûts de nettoyage des emballages des déchets abandonnés et de sensibiliser les administrés pour prévenir les dépôts sauvages.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention ainsi établi et demande au conseil municipal de se prononcer.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte la convention
- Autorise Monsieur le Maire à la signer et à effectuer toutes les démarches pour le bon déroulement de cette dernière.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus ;
Au registre sont les signatures ;

Le Maire,
Sébastien DELOMENIE

Le secrétaire de séance
Céline VIROULET GERLOT

